

ÉDUCATION ET FORMATION DES FEMMES



Le *Programme d'action de Beijing* désigne entre autres domaines critiques de préoccupation « l'accès inégal à l'éducation et à la formation et les disparités et insuffisances dans ce domaine ». Il propose des stratégies et mesures pour : garantir l'alphabétisation et l'accès égal des femmes à l'éducation, y compris à la formation professionnelle, à la formation technique et scientifique, de même qu'à la formation continue; créer des programmes non discriminatoires d'éducation et de formation; et, enfin, assurer l'affectation de ressources suffisantes.

L'apprentissage, qui inclut la formation, relève à la fois du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux; l'éducation est, quant à elle, principalement du ressort des provinces et des territoires. Les gouvernements savent qu'il est crucial d'améliorer les possibilités d'apprentissage des femmes pour accroître leurs possibilités d'emploi et, ultérieurement, leur bien-être économique.

TENDANCES*

- 77 p. 100 des femmes âgées de 25 ans et plus possédaient au moins un diplôme d'études secondaires en 2003 : 31 p. 100 avaient un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires et 19 p. 100, un diplôme universitaire. Chez les hommes du même groupe d'âge, ces taux étaient respectivement de 78, 32 et 21 p. 100.
- Le taux de décrochage au secondaire était de 9 p. 100 chez les jeunes femmes et de 15 p. 100 chez les jeunes hommes en 2002.ⁱ
- 59 p. 100 de tous les diplômes et certificats décernés en 2001 ont été à des femmes.
- Un nombre record de femmes se sont inscrites à l'université en 2001-2002. Ce taux d'inscription a dépassé de 4 p. 100 le précédent record, datant de 1992-1993.
- En 2001-2002, l'augmentation annuelle des inscriptions à l'université était comparable chez les hommes et les femmes.
- 20 p. 100 de plus de femmes se sont inscrites aux programmes de mathématiques, de sciences physiques, de génie et de sciences appliquées de 1998 à 2001. La proportion de femmes a augmenté dans toutes les disciplines, sauf l'agriculture et les sciences biologiques.
- Les immigrantes et les femmes appartenant à une minorité visible sont généralement moins nombreuses à détenir un diplôme universitaire que leurs homologues masculins. C'est le contraire dans le cas des Autochtones et des personnes handicapées.
- Les femmes immigrantes de 25 à 44 ans, surtout les nouvelles immigrantes, ont tendance à avoir un plus haut niveau d'études (17 p. 100) que les femmes nées au Canada (13 p. 100) (2000).
- 7,8 p. 100 des femmes autochtones vivant hors réserve détenaient un diplôme universitaire contre 5 p. 100 de celles vivant dans les réserves en 2001. Le taux de chômage des diplômées universitaires autochtones était de 8,2 p. 100 comparativement à 23,3 p. 100 pour celles n'ayant pas terminé leurs études secondaires.
- Au sujet de l'**apprentissage en milieu de travail** environ 37 p. 100 des femmes ont suivi une formation liée à l'emploi en 2002, une hausse depuis 1997 (31 p. 100); ces taux étaient de 33 p. 100 et 27 p. 100 respectivement chez les hommes.ⁱⁱ Les hommes étaient en outre légèrement moins nombreux que la moyenne des femmes à recevoir de la formation en période de chômage, soit 11,6 p. 100 contre 13,2 p. 100 en 2001.ⁱⁱⁱ
- Au sujet de l'**alphabétisation**, d'après l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, au Canada, les femmes font meilleure figure que les hommes sur l'échelle de compréhension de textes suivis qui mesure la capacité d'utiliser de l'information textuelle (24 p. 100 contre 16 p. 100); les hommes

obtiennent de meilleurs résultats sur l'échelle de compréhension de textes schématiques, c'est-à-dire la capacité de localiser une connaissance dans un texte (soit 23 p. 100 contre 21 p. 100), et l'échelle de compréhension de textes au contenu quantitatif (capacité d'effectuer des opérations arithmétiques), soit 22 p. 100 contre 18 p. 100.

VERS L'ÉGALITÉ

Voici des exemples de mesures prises par le gouvernement du Canada:

- Un investissement annuel de 30 millions de dollars dans l'alphabétisation et des efforts visant à rendre la vie sociale, économique et politique de notre pays plus accessible.
- Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) améliore l'accès aux études grâce à ses subventions canadiennes pour études (SCE) pour les étudiantes et étudiants à temps partiel dans le besoin (notamment les mères seules, les étudiantes et étudiants handicapés et les étudiantes et étudiants ayant des personnes à leur charge). Le programme de SCE contient une subvention spéciale qui vise à augmenter la participation des étudiantes inscrites au doctorat dans des disciplines telles que le génie et les sciences appliquées. Le PCPE prend aussi en considération le coût des services de garde dans son évaluation des étudiantes et étudiants.
- En 2000, le Canada, a créé un fonds de dotation de 2,5 milliards de dollars, grâce auquel la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a versé des bourses d'études à près de 100 000 étudiants annuellement (62 p. 100 sont allées jusqu'ici à des femmes et 38 p. 100, à des hommes). Les bourses sont décernées à des étudiantes et étudiants méritants dans le besoin, afin de les aider à accéder aux études postsecondaires.

INITIATIVES RÉCENTES

- L'élaboration en 2004 d'une Stratégie des compétences en milieu de travail (en collaboration avec des partenaires), qui met

l'accent sur l'acquisition de compétences en milieu de travail.

- La création de deux nouvelles bourses en 2004 : l'une, pouvant atteindre 3 000 \$, s'adresse aux étudiantes et étudiants provenant de familles à faible revenu (jusqu'à 20 000 de ces bourses sont décernées); la seconde pouvant atteindre 2 000 \$ par année, vise les étudiantes et étudiants handicapés.
- L'annonce de doubler la Subvention canadienne pour l'épargne-études dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-études : elle passera de 20 à 40 p. 100 sur la première tranche de 500 \$ de cotisations chaque année pour les familles dont le revenu est inférieur à 35 000 \$ (dont bon nombre sont des familles ayant à leur tête une mère seule).
- L'annonce d'autres incitatifs à l'épargne-études qui tablent sur les succès de la Subvention canadienne pour l'épargne-études. Cela comprend un Bon d'études canadien pour tout enfant né depuis le 1^{er} janvier 2004 de parents à faible revenu, bon qui pourrait valoir 3 000 \$ lorsque l'enfant aura 18 ans, de même qu'une augmentation de la subvention versée par le gouvernement dans le cadre des régimes enregistrés d'épargne-études.
- Une subvention de 85 millions de dollars, en 2004, au Conseil canadien sur l'apprentissage afin de lui permettre de promouvoir et soutenir la prise de décisions fondée sur des données probantes dans tous les domaines qui ont trait à l'acquisition continue de savoir.

* La source des données est Statistique Canada, à moins d'avis contraire. En outre, Statistique Canada prépare actuellement *Femmes au Canada 2005 : rapport statistique fondé sur le sexe* aux fins de publication à l'automne 2005.

i Conseil canadien de développement social, synthèse *Le progrès des enfants au Canada*, 2002, p. 6

ii Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Enquête sur l'éducation et la formation des adultes*, 1998 et 2003.

iii Développement des ressources humaines Canada, *La formation durant les périodes de chômage*, « Évaluation et développement des données ».